

SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2010

Préfecture de l'Aube

17 DEC. 2010

Date de convocation :
01 décembre 2010

Date d'affichage :
01 décembre 2010

Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 27

OBJET : 2010/C12/01

**Création d'un poste
d'Ingénieur Principal**

Acte rendu exécutoire :

20 DEC. 2010

Après dépôt en Préfecture le :

17 DEC. 2010

Et publication le :

20 DEC. 2010

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix
Le 14 décembre à 11 heures 00.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, François COLIN, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Joël LADEVEZ, Pascal LANDREAT, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Patrick MAUFROY, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-Pierre THOREY.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Francis DEHAUT, Philippe GIFFARD, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Jean-Marie MACQUET, Catherine MANDELLI, René MARIE, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Création d'un poste d'Ingénieur Principal

Madame la Présidente expose à l'assemblée que pour répondre à l'évolution de carrière d'un agent, ingénieur territorial, exerçant ses missions au sein du Syndicat, il est proposé de créer un emploi d'Ingénieur Principal.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 90-126 du 09 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
62.5	0	0

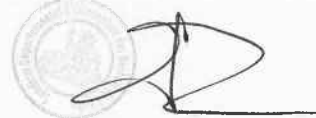
LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de créer un emploi d'Ingénieur Principal à temps complet.

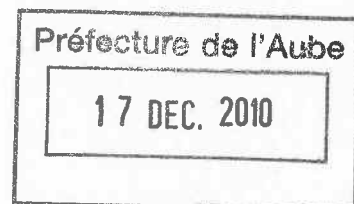
DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent à nommer dans l'emploi ainsi créé, et aux charges sociales et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget des exercices correspondants, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 décembre 2010

La Présidente

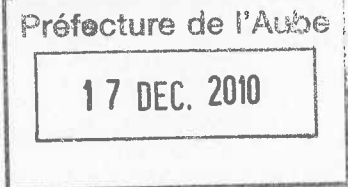


Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2010



Date de convocation :
01 décembre 2010

Date d'affichage :
01 décembre 2010

Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 27

OBJET : 2010/C12/02

**Création d'un poste d'Adjoint
Administratif Principal
de seconde classe**

Acte rendu exécutoire :

20 DEC. 2010

Après dépôt en Préfecture le :

17 DEC. 2010

Et publication le :

20 DEC. 2010

La Présidente,

Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix
Le 14 décembre à 11 heures 00.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, François COLIN, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Joël LADEVEZ, Pascal LANDREAT, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Patrick MAUFROY, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-Pierre THOREY.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Francis DEHAUT, Philippe GIFFARD, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Jean-Marie MACQUET, Catherine MANDELLI, René MARIE, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de seconde classe

Madame la Présidente expose à l'assemblée que pour répondre à l'évolution de carrière d'un agent, adjoint administratif de 1^{ère} classe, exerçant ses missions au sein du Syndicat, il est proposé de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de seconde classe.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
62.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

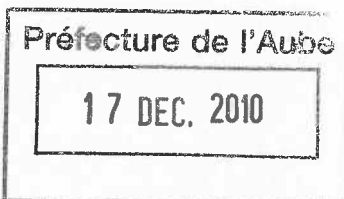
DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de seconde classe à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent à nommer dans l'emploi ainsi créé, et aux charges sociales et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget des exercices correspondants, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 Décembre 2010
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2010

Préfecture de l'Aube

17 DEC, 2010

Date de convocation :
01 décembre 2010

Date d'affichage :
01 décembre 2010

Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 27

OBJET : 2010/C12/03

**Journée de solidarité
autonomie**

Acte rendu exécutoire :

20 DEC. 2010

Après dépôt en Préfecture le :

17 DEC. 2010

Et publication le :

20 DEC. 2010

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix
Le 14 décembre à 11 heures 00.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, François COLIN, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Joël LADEVEZ, Pascal LANDREAT, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Patrick MAUFROY, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-Pierre THOREY.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Francis DEHAUT, Philippe GIFFARD, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Jean-Marie MACQUET, Catherine MANDELLI, René MARIE, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Journée de solidarité autonomie

Madame la Présidente, rappelle au Comité Syndical que conformément à l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3% versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la FPT, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

L'assemblée est amenée à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 7-1 ,

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Aube en date du 08 Décembre 2010,

Après consultation du personnel,

Madame la Présidente propose à l'assemblée que la journée de solidarité soit accomplie selon la modalité suivante : travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
62.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE d'adopter la modalité proposée : travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur,

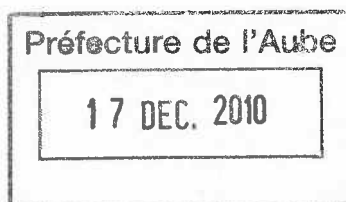
DIT qu'elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011 et sera applicable aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents non titulaires du SDEDA.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 Décembre 2010

La Présidente,



Danièle BOEGLIN



SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
01 décembre 2010

Date d'affichage :
01 décembre 2010

Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 27

OBJET : 2010/C12/04

**Délibération portant
modification du tableau des
effectifs des emplois
permanents**

Acte rendu exécutoire :

20 DEC. 2010

Après dépôt en Préfecture le :

17 DEC. 2010

Et publication le :

20 DEC. 2010

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix
Le 14 décembre à 11 heures 00.

Préfecture de l'Aube

17 DEC. 2010

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, François COLIN, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Joël LADEVEZ, Pascal LANDREAT, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Patrick MAUFROY, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-Pierre THOREY.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Francis DEHAUT, Philippe GIFFARD, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Jean-Marie MACQUET, Catherine MANDELLI, René MARIE, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Délibération portant modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de modifier les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services suite à la création de plusieurs emplois au sein du Syndicat.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu sa délibération du 17 mars 2009 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
62.5	0	0

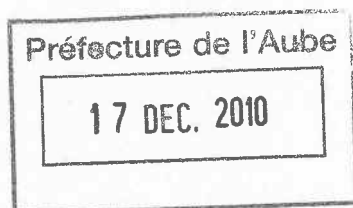
LE COMITE SYNDICAL,

APPROUVE le tableau des emplois permanents du Syndicat comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Durée Hebdomadaire	Nombre d'emplois
Filière administrative	Attaché	35 h	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		1
	Adjoint administratif 1 ^{er} classe		1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe		3
Filière technique	Ingénieur principal	35 h	1
	Ingénieur		2
Filière Animation	Adjoint Territorial d'Animation	35 h	4

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 Décembre 2010



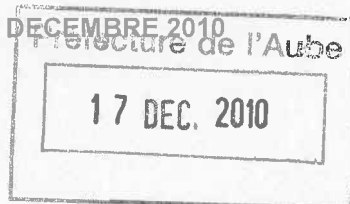
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2010



Date de convocation :

01 décembre 2010

Date d'affichage :

01 décembre 2010

Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 27

OBJET : 2010/C12/05

**Régime indemnitaire du
personnel du SDEDA
Mise à jour**

Acte rendu exécutoire :

20 DEC. 2010

Après dépôt en Préfecture le :

17 DEC. 2010

Et publication le :

20 DEC. 2010

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DB', written over a circular official stamp.

Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix
Le 14 décembre à 11 heures 00.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, François COLIN, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Joël LADEVEZ, Pascal LANDREAT, Dominique CHARLOT suppléant de M. Robert LUDOT, Patrick MAUFROY, Maurice MARY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-Pierre THOREY.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Francis DEHAUT, Philippe GIFFARD, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Jean-Marie MACQUET, Catherine MANDELLI, René MARIE, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Régime indemnitaire du personnel du SDEDA – Mise à jour

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire applicable au personnel du SDEDA. Elle rappelle qu'en application du décret n° 91.875 du 6 septembre 1991 mis à jour au 28 février 2008, il est possible d'allouer les indemnités et primes qui sont émunérées ci-après.

Vu ses délibérations n°13 du 12/04/02 et n° 2007/C04/08 du 3 avril 2007 relatives au régime indemnitaire des agents du Syndicat,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
62.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE de mettre à jour les indemnités pouvant être attribuées aux agents du SDEDA telles qu'arrêtées ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché, Attaché Principal, Directeur

- *Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires* (décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 ; arrêté ministériel du 14 janvier 2002 modifié).

Adjoint Administratif

- *Indemnité horaire pour travaux supplémentaires* (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).

- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002 ; arrêté du 23 novembre 2004).

Attaché, Attaché Principal, Directeur, Adjoint Administratif

- *Indemnité d'exercice des missions* (décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 ; arrêté ministériel du 26 décembre 1997).

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Territorial :

- *Prime de service et de rendement* (décret n°72-18 du 5 janvier 1972 modifié ; arrêté ministériel du 5 janvier 1972 modifié)

- *Indemnité spécifique de service* (décret n°2003-799 du 25 août 2003 modifié ; arrêté du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 29 novembre 2006)

